

VOUS AVEZ LA PAROLE

Un article vous a plu, irrité. Vous nous l'avez dit. Extraits.

Il y a aussi des non

A propos des notes à Genève

Vous avez donné deux fois de suite la parole à Monsieur Morisod sur le thème de l'école. Voici une réponse qui pourrait, nous l'espérons, intéresser vos lecteurs.

Nous restons à votre disposition si vous envisagez d'équilibrer le débat en donnant autant d'échos aux arguments du 2 x non qu'à ceux du double oui. Notre comité comprend certes moins de célébrités, mais il est constitué de parents et d'enseignants qui pensent avoir leur part d'expertise dans ce dossier.

Isabelle et Olivier Maulini,
enseignants et parents
d'élèves, Genève

Quel plaisir!

A propos des caméras

Je lis avec plaisir que les parents d'élèves de l'école du Grand-Pont, à Lutry, sont très satisfaits par l'installation de caméras de surveillance. En effet, quoique mes enfants ne fréquentent pas une école à problèmes (vandalisme, racket, voire pédophiles), je ne me fais pas d'illusion: à Genève, ce genre de problèmes, et surtout le vandalisme, peuvent toucher n'importe quel préau, il suffit que quelques tarés décident de venir s'y «amuser» un après-midi.

Et Genève possède déjà beaucoup de préaux lourdement tagués, en dépit du million dépensé chaque année pour le nettoyage.

Que nous disent les opposants? Que les caméras sont une atteinte à notre liberté? Mais l'absence de caméra, elle, encourage les tagueurs, les vandales, et tout autre criminel. De deux maux, il faut choisir le moindre.

C'est comme avec les molosses: les interdire, ou museler, c'est une atteinte à la liberté, paraît-il. Mais les laisser en liberté, c'est courir le risque que d'autres petits-enfants se fassent défigurer...

Antoine Bachmann,
Vandœuvres

POUR NOUS ÉCRIRE

Rédaction du «Matin»,
av. de la Gare 33, 1001 Lausanne
ou lematincourrier@edipresse.ch

ÉDITO

Energies renouvelables: un nouveau souffle



Giovanni Sammali

Le projet neuchâtelois de parc éolien, torpillé par le Tribunal administratif cantonal, avait du plomb dans l'aile. Il est ressorti hier du Tribunal fédéral regonflé à bloc! Car le verdict, très attendu, fait plus que rouvrir la porte aux sept hélices qui désespèrent depuis dix ans de tourner près de la Vue-des-Alpes.

Aux yeux des cinq juges, l'intérêt public que représentent les énergies renouvelables ne peut pas être balayé par des considérations paysagères ou par le décret cantonal de 1966 protégeant les sites naturels. Le tribunal neuchâtelois doit réévaluer le dossier.

Si ce verdict est un petit pas vers sa réalisation pour le parc éolien du Crêt-Meuron, il représente un grand pas pour les énergies renouvelables en général. Reconnues d'intérêt public par les juges de Mont-Repos, elles accèdent à une nouvelle crédibilité inattendue. Il va devenir moins facile, par

exemple pour le lobby nucléaire, de les ridiculiser en minimisant leur rendement. C'est le TF qui l'a dit: une faible production ne doit pas être un obstacle à leur développement!

Le juge rapporteur est allé jusqu'à préciser que le passage à de nouvelles sources d'énergie était «inexorable».

Un subit vent favorable que le ministre vert Fernand Cuche, en charge de la gestion du territoire, exploite à fond. D'un côté, il annonce qu'une réflexion énergétique critique devra aussi être menée au sujet du gros projet de centrale à gaz au Landeron. De l'autre, l'écologiste glisse que si le canton n'envisage pour l'heure que deux parcs éoliens, il n'est pas exclu qu'à l'avenir, problèmes d'approvisionnement aidant, la prospection redémarre.

D'ici là, on verra si son idée un peu folle d'implanter des éoliennes au milieu du lac de Neuchâtel aura refait surface...

◀ LIRE EN PAGE 8

AU JOUR LE JOUR



Jean-Pierre Gattoni

Dans un collège de Porde-none, honorable cité italienne de la province du même nom, enseigne une professeure de littérature pas tout à fait comme les autres: elle a la passion du porno.

Les élèves des deux sexes semblent parfaitement s'en accommoder, car leur enseignante est non seulement jolie, mais très compétente, ce qui leur vaut de très bonnes notes aux examens.

Mais ces heureux élèves ont des parents particulièrement pointilleux sur le plan de la morale: ils ont demandé le renvoi de cette professeure qui n'hésite pas à poser dans le plus simple appareil et à télécharger sa propre nudité sur Internet.

Personnellement, je doublerais le salaire de cette enseignante car, outre ses qualités professionnelles reconnues, sa simple apparition en classe stimule l'imagination de ses élèves et les plonge dans de tendres rêveries. L'amour vaut mieux que l'ennui, non?



NUCLÉAIRE Ahmadinejad intransigent face à l'ONU.